

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

N° 103 — 16 novembre 2016

www.dechets-infos.com

Twitter : @Dechets_Infos 

Inova Construction en redressement judiciaire

L'entreprise d'ingénierie, de construction et de revamping d'incinérateurs et de centrales énergétiques cherche un ou des repreneurs. Sa « sœur » Inova Opérations, qui exploite trois incinérateurs et des centrales énergétiques, n'est pas concernée.

Inova Construction, filiale du groupe Altawest, détenteur de la licence des fours d'incinération HZI (ex-Von Roll) pour la France, le Benelux, le Maghreb, le Liban et la Turquie, a été placée en redressement judiciaire le 26 octobre dernier. Le président de l'entreprise Dominique Duda explique qu'elle a dû faire face à un marché « très difficile », celui du revamping de l'incinérateur d'Annecy, appartenant au Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA). « Les travaux n'avaient pas été assez définis en amont. Nous avons dû faire face à beaucoup d'im-

prévus. » Le dossier aurait ensuite souffert de déficiences en termes de « gestion d'affaire ». Inova Construction a essayé de discuter avec son client et le maître d'œuvre, le Cabinet Merlin, sans parvenir à un accord (ni le SILA ni le Cabinet Merlin n'ont souhaité répondre à nos questions). Le départ d'un sous-traitant majeur n'a rien arrangé. Le temps passant, les difficultés seraient allées croissantes. Au-delà du contrat d'Annecy, Dominique Duda explique que de manière globale, le marché de la construction et des travaux sur les incinérateurs

(suite en page 2)

Au sommaire

● La vente d'Urbaser confirmée

100 M€ ont été déposés pour garantir la transaction. L'acquisition d'Urbaser par un consortium chinois n'est pas la première réalisée en Europe dans le domaine des déchets. D'autres pourraient suivre.

—> p. 3

● Coved : Paprec toujours très intéressé

Jean-Luc Petithuguenin, patron de Paprec, assure avoir bouclé son plan de financement.

—> p. 3

● Plastiques bromés des DEEE : la liste des POP va s'allonger

Un autre retardateur de flamme bromé (RFB), le déca-BDE, devrait bientôt figurer dans le règlement européen sur les POP. L'impact sur la filière DEEE pourrait être important.

—> p. 4

se restreint. Le revamping, en particulier, ferait l'objet d'une « guerre des prix » assez dure entre les acteurs.

L'actionnaire d'Inova Construction, Altawest, a soutenu sa filiale en y injectant « plus de 15 M€ en 5 ans », indique Dominique Duda. Fin 2015, Altawest a « entrepris d'adosser Inova Construction à d'autres acteurs du secteur », poursuit-il, y compris en acceptant, si besoin, de devenir actionnaire minoritaire. Mais les recherches d'investisseurs n'ont pas abouti. L'absence de commande significative depuis plus d'un an n'a pas permis d'améliorer la situation. Dans ce contexte, le groupe a « décidé de ne plus soutenir financièrement sa filiale ». Les difficultés de trésorerie paraissant insolubles, la cessation des paiements a donc été déclarée.

Dominique Duda « croit » que

le fonds de commerce pourra être repris. Il souligne que le carnet de commande de l'entreprise comporte « des contrats, notamment de long terme ». Dans l'incinération, il s'agit en particulier de celui de reconstruction de l'usine d'Ivry, pour lequel Inova est engagé à hauteur de 130 M€, dans le groupement IP 13 conduit par Suez.

70 salariés

Dominique Duda estime que « les compétences du personnel peuvent intéresser des repreneurs ». Et il souhaite « une continuité de l'emploi pour le plus grand nombre ». Inova Construction compte à ce jour 70 salariés. Une annonce en vue de la recherche de repreneurs a été publiée dans le quotidien *Les Échos*. Les candidats ont jusqu'au 28 novembre pour se manifester. Plusieurs

se seraient déjà fait connaître.

Le contrat d'Annecy comportait cinq phases. Les deux premières ont été réalisées. La troisième reste en cours. Pour la suite, et sauf si le ou les repreneurs intègrent ce contrat dans leur offre, le SILA et le Cabinet Merlin devront probablement relancer un appel d'offres.

L'autre filiale d'Altawest impliquée dans l'incinération, Inova Opérations, qui exploite notamment trois incinérateurs à Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), Pithiviers (Loiret) et Chinon (Indre-et-Loire), n'est pas affectée par le redressement judiciaire de sa « sœur ». Dominique Duda indique qu'Altawest ne prévoit pas de s'en défaire. Les contrats suivent donc leur cours et Altawest dit vouloir « poursuivre le développement » de cette filiale. ●



POLLUTEC
2016

LYON
EUREXPO FRANCE
29 NOV. > 2 DEC. 2016

27^e salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement
27th international exhibition of environmental equipment, technologies and services

www.pollutec.com

Organisé par
Organized by
 Reed Expositions

En association avec
In association with
 ADEME
Agence de l'Environnement
et de la Métrique de l'Énergie

areassy.com - 11714 - 9574

■ La vente d'Urbaser confirmée

L'acquisition de la société espagnole (et de sa filiale française) n'est pas la première réalisée en Europe par une entreprise chinoise. D'autres opérations du même type dans le secteur des déchets pourraient suivre.

La vente d'Urbaser, la filiale « déchets » du groupe espagnol de BTP ACS, se confirme (voir [Déchets Infos n° 95](#) et [n° 99](#)). Début octobre, le consortium acheteur a versé une caution bancaire de 100 M€ pour assurer le vendeur de l'aboutissement de l'opération, indique une source proche des milieux économiques. L'Autorité espagnole de la concurrence a été informée du projet de vente. Elle a un mois pour donner son avis. Le consortium acheteur est constitué de la société chinoise Firion Investments, créée à cette fin, elle-même contrôlée par la holding Zhan Ying Investment Limited, basée à Hong Kong. La composition de cette holding semble difficile à connaître dans le détail. Selon notre source, elle regroupe plusieurs fonds d'investissement, dont certains contrôlés par l'État chinois. Une chose au moins semble acquise : la société chinoise CNTY, alias China Tianying, exploitant de plusieurs incinérateurs en Chine, fait partie du consortium.

Développer l'activité

Selon plusieurs titres de la presse économique, le prix d'acquisition pourrait être compris entre 1,1 et 1,4 Md€. Il pourrait dépendre des résultats d'Urbaser dans les mois à venir.

Toujours selon notre source, le consortium a affirmé son souhait de développer l'activité

du groupe Urbaser dans le monde. Il s'agirait en particulier de développer une coopération entre CNTY et Urbaser. Et il ne serait pas question de démanteler le groupe, ni de se séparer de la filiale française Urbaser Environnement, qui exploite plusieurs installations de méthanisation (Calais, Bayonne, Varennes-Jarcy...) et un incinérateur (Fos-sur-Mer).

Figuration

La vente pourrait être close d'ici la fin de l'année ou le début de 2017.

Ce n'est pas la première fois que des entreprises chinoises

« font leur marché » en Europe dans le secteur des déchets. L'hiver dernier, par exemple, la société Beijing Enterprises Holding a acquis l'opérateur allemand EEW, qui exploite près d'une vingtaine d'incinérateurs et de centrales énergétiques en Allemagne.

Récemment, CNTY a créé en Belgique une filiale nommée Europe Tianying (EUTY), indique notre confrère belge *Incidences*, qui ajoute que les Chinois « n'entendent pas faire de la figuration » en Europe et que CNTY ne semble pas avoir « l'intention de se contenter d'Urbaser ». Selon nos informations, des groupes chinois ont notamment fait part ces derniers mois de leur intérêt pour l'achat de Coved, filiale déchets du groupe Saur actuellement en vente (voir [Déchets Infos n° 85](#)). ●

Coved : Paprec toujours très intéressé

Le choix de l'acquéreur de Coved — chinois ou pas — devrait être connu dans les prochains jours ou les prochaines semaines. On sait que le groupe Paprec, notamment, est très intéressé. Mais plusieurs sources affirment qu'il aurait du mal à boucler son plan de financement et que la BPI (Banque publique d'investissement), actionnaire à 33 % de Paprec, ne témoignerait pas d'un grand enthousiasme pour cette opération. Jean-Luc Petithuguenin dément formellement : « Notre plan de financement est bouclé avec les banques. Et la BPI, très heureuse d'ap-

puyer le groupe Paprec, a approuvé l'idée générale de reprise de Coved mais attend, comme moi d'ailleurs, l'ensemble des audits pour prendre sa décision définitive. »

Jean-Luc Petithuguenin affirme par ailleurs que les syndicats de Coved « ont pris position pour Paprec ». Selon une source proche du dossier, ce n'est pas tout-à-fait exact. Deux syndicats minoritaires ont pris position pour Paprec, mais pas tous les syndicats. Globalement, ceux-ci sont favorables à « une solution industrielle », ce qui ne signifie pas exclusivement Paprec. ●

Plastiques bromés des DEEE

La liste des POP va s'allonger

Le déca-BDE devrait bientôt figurer dans le règlement européen sur les POP. C'est un retardateur de flamme qui a été parmi les plus produits dans le monde. L'impact sur la filière DEEE pourrait être important.

La liste des retardateurs de flamme bromés (RFB) présents dans les plastiques des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et qui conduisent à les qualifier de « déchets POP » (polluants organiques persistants) et de « déchets dangereux » devrait bientôt s'allonger. En effet, le déca-BDE (déca-bromodiphényléther ou DeBDE), un RFB de la famille des PBDE (polybromodiphényléthers), devrait bientôt rejoindre les tetra-, penta-, hexa- et hepta-BDE, ainsi que le HBCDD hexabromocyclododécane), qui y figurent déjà. L'inscription sur la liste devrait être assortie, immédiatement ou dans un deuxième temps, d'un seuil de concentration à partir duquel il faudra considérer ces plastiques comme POP et dangereux.

La conséquence pratique est que lesdits plastiques ne pourront plus être mis en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ou de déchets dangereux (ISDD), ni servir à faire des CSR (combustibles solides de récupération), ni être traités en incinérateur d'ordures ménagères (UIOM). Et ils ne devront évidemment pas être recyclés, ni exportés. Leur seule voie réglementaire de traitement sera l'incinération dans des installations réservées aux

déchets dangereux (UIDD), ceci afin de détruire les molécules de déca-BDE de manière définitive, conformément au règlement européen sur les POP, adopté en application de la Convention de Stockholm sur les POP.

Poussières

Selon un rapport de l'Ineris de 2006 ([téléchargeable ici](#)), « le DeBDE est le principal PBDE produit et utilisé à travers le monde », en particulier dans les équipements électriques et électroniques. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, il était utilisé en Europe 40 à 50 fois plus que le penta-BDE, déjà inscrit sur la liste des POP, et sa consommation était alors en hausse.

Ainsi, on peut logiquement supposer que la part des plas-

tiques des DEEE qui devront être qualifiés de déchets POP et dangereux devrait fortement augmenter.

Nous avons récemment montré ([Déchets Infos n° 102](#)) que les plastiques bromés des DEEE qui sont déjà qualifiés de déchets POP et dangereux sont actuellement stockés en ISDND ou transformés en CSR, ce que le règlement européen interdit. Mais cela ne semble guère émouvoir les éco-organismes de la filière, ni les pouvoirs publics, chargés de leur contrôle. Par ailleurs, l'exposition aux poussières de ces plastiques pour les salariés des entreprises qui les traitent, les transportent et les consomment (notamment en cimenteries) peut présenter un risque sanitaire important, les PBDE étant des perturbateurs endocriniens. Ils peuvent par exemple affecter la fertilité ou le développement cognitif des personnes exposées *in utero*. Cela non plus ne semble pour l'instant pas émouvoir grand monde... ●



Les salariés des usines qui démantèlent et broient des plastiques bromés risquent d'inhaler des poussières potentiellement toxiques.

Jeremy Irons sur le site de la décharge de Saïda, aujourd'hui réhabilitée.



« Trashed » Sensibilisation, approximations... manipulations ?

Le documentaire *Trashed*, qui sort en salle cette semaine, peut être un bon outil pour sensibiliser le grand public aux problèmes liés à la production et à la gestion des déchets. Mais il est franchement douteux lorsqu'il aborde certaines questions sanitaires et judiciaires.

Le film *Trashed*, produit par l'acteur Jeremy Irons et dans lequel il occupe la place du personnage et narrateur central, sort ce mercredi en France dans environ 70 salles. Depuis sa première sortie en 2012, ce documentaire à grand spectacle a été encensé par la critique et plusieurs fois primé : sélectionné au Festival de Cannes en 2012, prix du jury au Festival international du film d'environnement de Paris en 2013, Palme verte au UK Green Film Festival, etc.

Pendant plus d'une heure et demi, la caméra suit Jeremy Irons à travers le monde, en train d'« étudier les dom-

mages causés par les déchets sur l'environnement et [sur] notre santé » (dixit [le dossier de presse](#)). Au fil des séquences, en Islande, en Indonésie, au Vietnam, en France ou à San Francisco, les décharges et l'incinération sont fustigées, la prévention et le recyclage sont encensés, et les solutions « zero waste » sont présentées comme LA solution, avec évidemment « l'exemple » déjà multi-médiatisé de San Francisco⁽¹⁾.

Propos percutant

Pour le béotien, le propos est convaincant, voire diablement percutant et efficace : les

décharges sont une horreur, les dioxines produites par l'incinération sont une abomination, même en quantité infime, et seul le « zéro déchet » nous sortira de la catastrophe où nous ont plongés l'ère industrielle et la société de consommation.

Pour un professionnel du déchet, la démonstration gêne en raison de ses outrances. Le film montre ce qu'il y a de pire dans la gestion des déchets : des décharges qui plongent dans la mer, des incinérateurs qui crachent de grandes quantités de dioxines... Le commentaire, les images et la musique (de Vangelis)

Le film montre ce qu'il y a de pire en matière de gestion des déchets. Pas toujours avec les explications qui seraient nécessaires..

dramatisent jusqu'à l'excès. Comme souvent dans ce type de discours, la théorie du complot n'est pas loin. Les agences de santé et les pouvoirs publics sont présentés comme complices de « *grandes puissances* ». Les citoyens sont seuls face aux scandales. La justice ne joue pas son rôle. Et l'on retrouve ici le triptyque classique d'une dialectique militante déjà rencontrée ailleurs, notamment dans les combats contre des projets d'installations de traitement de déchets :

● « on » (les industriels, les pouvoirs publics...) nous ment, « on » nous cache des choses (les vrais risques) ;

● les industriels s'enrichissent (sur notre dos, à nos dépens) ;
● « on » nous empoisonne.

Sur le plan journalistique, l'enquête menée par Jeremy Irons et la réalisatrice Candida Brady ne s'est guère embarrassée du principe du contradictoire. Le film est construit comme un plaidoyer. Aucun élément ne vient contredire ou mettre en doute les thèses avancées. Des images sont censées servir de preuve scientifiques. Les généralisations sont légions. On entend par exemple que « *partout, les opérateurs d'incinérateurs violent régulièrement les limites réglementaires d'émissions* ». A propos des dioxines,

le commentaire évoque « *les scientifiques* » sans citer lesquels, comme s'ils étaient unanimes.

L'analyse minutieuse de deux séquences sur les dioxines (ci-après) met en évidence des imprécisions et des omissions qui aboutissent, de fait, à une manipulation de la réalité et de la façon dont elle pourra être perçue par le spectateur. Ce qui conduit à s'interroger sur la construction de l'ensemble du film : si la réalité est malmenée dans ces deux séquences, comment est-elle traitée dans les autres ? ●

1. Sur San Francisco, voir notre article dans [Déchets Infos n° 58](#).

Documentaires : où est la réalité ?

La façon dont est construit *Trashed* et dont il a été encensé par la critique amène à s'interroger sur la façon dont sont regardés les documentaires. On ne demande pas à une œuvre de fiction de dire la vérité. Sa construction suffit généralement à juger de sa qualité. Pour un documentaire, c'est plus délicat car le propos est

censé parler de la réalité, et donc, autant que possible, être « vrai » — en tout cas ne pas dire le contraire de ce qui est. Pourtant, dans les jurys des festivals, des personnes qui ne connaissent rien aux sujets traités jugent des documentaires sur leurs qualités formelles et décernent des prix, sans paraître se demander si ce

que les films racontent est « vrai » ou pas, si c'est relativement conforme à la réalité ou si c'est faux.

Les prix, les récompenses ainsi attribués renforcent, aux yeux du grand public, la crédibilité de ces films. Quand le propos est « juste », on ne peut que s'en réjouir. Quand il ne l'est pas, c'est un peu gênant... ●



Gilly-sur-Isère : la vérité judiciaire tronquée

Trashed prétend que c'est un problème statistique et logique qui a empêché d'imputer à l'incinérateur de Gilly une augmentation supposée des cas de cancers chez les riverains. Il passe ainsi sous silence deux motifs beaucoup plus solides, mis en évidence par l'enquête judiciaire.

Pour montrer les dangers supposés de l'incinération et la difficulté des populations à le faire admettre par les autorités, *Trashed* consacre une séquence à l'affaire de l'incinérateur de Gilly-sur-Isère, en Savoie.

Dans cette « *bourgade idyllique* » (sic), l'incinérateur a émis, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, des dioxines à un niveau « 13 000 fois plus élevé que les limites autorisées », raconte Jeremy Irons. « *Mais ici, encore une fois, l'incinérateur a continué à fonctionner* », assure-t-il. « *Quand les cancers ont drastiquement augmenté, [l'incinérateur] a enfin été fermé.* »

« Nous faire taire »

Le film montre la « *rue des Cancers* » (en fait, la rue Louis-Berthet), baptisée ainsi par certains habitants parce que « 24 des 80 résidents ont contracté la maladie ».

Dominique Frey, une des personnes ayant porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui, assure qu'au cours de leur combat judiciaire, ils ont « *bien perçu qu'[ils] dérangeai[en]t beaucoup* ». « *Le pouvoir a cherché à nous faire taire* », assure-t-elle. Jeremy Irons raconte que le

« *petit incinérateur* » de Gilly « *a anéanti 350 fermes* », que « *3 000 animaux ont été abattus, 7 000 tonnes de foin détruites et 13 000 litres de lait jetés* ». Mais les « 165 plaignants » ont été déboutés « *au prétexte que l'échantillonnage des cancers dans la région n'était pas statistiquement probant et qu'il n'y avait pas de causalité avérée entre l'exposition à la dioxine et le cancer* ». Pourtant, selon Dominique Frey, les études de l'InVS ont montré que « *dans les populations qui vivent autour des incinérateurs de cette génération en France, il y avait de 6 à 23 % d'augmentation de cancers* ». Et Jeremy Irons de conclure

en se demandant pourquoi ce serait à la population de prouver que l'incinérateur est nocif, et pas aux autorités de démontrer qu'il ne l'est pas.

Réalité différente

La réalité est un peu différente. L'incinérateur de Gilly a bien émis jusqu'à 13 000 fois plus de dioxines que la limite réglementaire, mais à l'époque, ladite limite n'était pas encore entrée en vigueur. Plusieurs milliers de têtes de bétail ont effectivement été abattues, et du foin et du lait ont été détruits, par précaution, en particulier pour dépassement des limites réglementaires de concentration en dioxines. Mais les 350 fermes n'ont pas été « *anéanties* » (ou alors il faudrait que Jeremy Irons précise ce qu'il entend par là). L'incinérateur n'a pas été fermé « *quand les cancers ont drastiquement augmenté* » mais après que les autorités furent informées du niveau d'émission et de la contami-



Le film, comme d'autres, s'obstine à dire qu'il y avait proportionnellement plus de cancers rue Louis-Berthet qu'ailleurs. Une étude épidémiologique a montré que c'était plutôt le contraire.

Copie d'écran de *Trashed*, de Candida Brady.
Producteur : Destiny Films



ENQUÊTE SUR « TRASHED »

nation aux dioxines du lait des vaches paissant à proximité. Une étude épidémiologique a montré qu'il n'y avait pas de « *rue des Cancers* » et que compte tenu de la composition socio-démographique de la population résidant rue Louis-Berthet, le nombre de cancers constaté y était « *significativement plus faible que celui attendu* ».

Facteur 1000

L'étude « Incinération et cancer » menée par l'InVS et rendue publique en 2008 a montré au niveau national un excès de cas de cancers dans les années 1990 pour les personnes vivant à proximité d'un incinérateur dans les années 1970-1980. Mais l'excès n'est pas simplement de « 6 à 23 % » comme le dit le film. Pour les hommes, toutes localisations de cancer confondues, il est jugé non significatif. Pour les femmes, toutes localisations confondues, il est de 6 %. Pour certains types particuliers de cancers, chez les hommes et chez les femmes, il est de 9 à 23 % selon les localisations, le taux de 23 % concernant un type de cancer à la base assez rare. Surtout, ce que



Copie d'écran de *Trashed*, de Candida Brady.
Producteur : Destiny Films

Les citations de l'enquête de l'InVS sont tronquées, donc inexactes.

ne dit pas le film, c'est que depuis la période considérée (les années 1970-1980), les émissions de dioxines des incinérateurs ont été réduites d'un facteur supérieur à 1000 et qu'aux niveaux actuels d'émissions, l'InVS ne s'attend pas à ce qu'on puisse constater un excès de risque.

Raison faible

Enfin, sur le plan judiciaire, la justice a effectivement débouté les plaignants mentionnés dans le film, dont certains accusaient l'incinérateur d'avoir provoqué leur cancer. Mais ce n'est pas pour les motifs statistiques invoqués. Selon les conclusions de la juge d'instruction, validées par la cour d'appel, trois raisons ont conduit au non-lieu sur les aspects sanitaires du dossier. L'absence de causalité démontrée entre les émissions de dioxines et les cancers est une des trois : si l'on a un cancer et que l'on habite

à côté d'un incinérateur, rien, à l'heure actuelle, ne permet d'assurer que c'est l'incinérateur, et pas autre chose, qui a causé le cancer. Mais cette raison est d'une certaine manière la plus faible. Les deux autres raisons sont beaucoup plus robustes, et passées sous silence dans le film. D'une part, l'étude épidémiologique conduite par l'InVS a montré que dans le cas précis de Gilly-sur-Isère, il n'avait pas été constaté d'excès de cas de cancers autour de l'incinérateur. L'excès de cas a été constaté globalement au niveau national, mais pas à Gilly. D'autre part et surtout, les plaignants accusant l'incinérateur d'être la cause de leur cancer ne présentaient pas un taux d'imprégnation aux dioxines supérieur à celui constaté dans la population vivant loin de tout incinérateur. Dans ces conditions, il semblait difficile d'accuser les dioxines et l'incinérateur d'être responsables de leurs cancers.

Cette présentation tronquée des conclusions de l'enquête judiciaire a déjà été effectuée par la réalisatrice Clarisse Féletin dans son film *La juge et l'affaire des dioxines*, sorti en 2010, lui aussi primé dans plusieurs festivals, finaliste du Prix Albert Londres et diffusé plusieurs fois à la télévision⁽¹⁾. On le sait pourtant : la répétition d'une contre-vérité ne la transforme pas en vérité... ●

1. Voir aussi nos articles sur Gilly-sur-Isère dans *Déchets Infos* n° 12 et n° 21.

Zero Waste France partenaire du film

Trashed avait été présenté en septembre 2013 à l'Assemblée nationale, à l'initiative du CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets, aujourd'hui rebaptisé Zero Waste France), grâce aux députés socialistes Christophe Bouillon, Jean-Jacques Cottel et Jean-Paul Chanteguet, membres et président de la commission du développement durable. Pour

l'ONG, il s'agissait ainsi de promouvoir le concept « zero waste » (zéro gaspillage, zéro déchet), encore à ses débuts en France et depuis repris par Ségolène Royal, qui en a fait un des axes du volet « économie circulaire » de sa loi sur la transition énergétique et la croissance verte (LTECV).

Aujourd'hui, Zero Waste est « partenaire » de la sortie du film en salle en France. ●

Jeremy Irons dans la salle contenant les bocaux de fœtus aux malformations monstrueuses, au Vietnam.

Dioxines et malformations : des affirmations sans preuve

***Trashed* attribue de façon indubitable aux dioxines des malformations congénitales monstrueuses constatées au Vietnam. Or aucune étude scientifique rigoureuse n'a mis en évidence de lien de causalité.**

La séquence tournée au Vietnam est la plus marquante du film, son acmé. Jeremy Irons entre dans une pièce. Sur des étagères sont disposées quelques dizaines de grands bocaux. À l'intérieur, des cadavres de fœtus avec des malformations monstrueuses, conservés dans du formol. La musique de Vangelis achève de donner une tonalité dramatique à la scène. Un peu plus loin, Jeremy Irons se trouve dans un orphelinat où vivent des enfants présentant eux aussi des malformations monstrueuses : absence d'yeux, membres difformes ou manquants, crânes déformés... Les enfants présentent en outre manifestement des importantes déficiences mentales. La voix *off* de Jeremy Irons indique que « *les scientifiques* » attribuent les malfor-

mations aux dioxines contenues dans l'Agent Orange, épandu sur la jungle par les Américains pendant la guerre du Vietnam à partir des années 1960, comme défoliant, pour empêcher les Vietcongs de se dissimuler sous le couvert des arbres.

Dans la séquence suivante, une scientifique explique que « *tout le monde a des dioxines dans son organisme* ». Et un autre assure qu'« *il n'y a pas de dose inoffensive* ».

Vérité différente

L'objectif est de montrer les effets dévastateurs sur la santé des dioxines à haute dose, et de faire admettre que même à très petite dose, ces dioxines sont dangereuses. Puisque les incinérateurs émettent des dioxines, il faudrait donc arrêter d'incinérer.

Le problème est que la vérité scientifique dont se prévaut le film est un peu différente, ou à tout le moins beaucoup plus nuancée et/ou prudente.

Au Vietnam, les taux de dioxines mesurés dans le sang des personnes exposées ont atteint jusqu'à 12 400 pg/g de matière grasse. À titre de comparaison, en France en 2011, la concentration moyenne était de 11 pg/g MG.

À Seveso, en Italie, après la catastrophe de 1976 (accident industriel sur l'usine du groupe Givaudan), les taux mesurés sur les personnes les plus exposées ont atteint jusqu'à 100 000 pg/g MG. Or selon le toxicologue Jean-François Narbonne, « aucune des malformations constatées au Vietnam n'a été enregistrée à Seveso ».

Pour Denis Bard, professeur à l'École des hautes études de la santé publique (EHESP), épidémiologiste, vice-président du Comité de la prévention et de la précaution (CPP) et qui beaucoup travaillé sur les conséquences sanitaires



ENQUÊTE SUR « TRASHED »

imputées à l'Agent Orange au Vietnam, « il n'a jamais été démontré de manière scientifiquement rigoureuse d'association entre les épandages d'Agent Orange et des malformations congénitales. Chez l'animal de laboratoire, la TCDD [la dioxine contenue dans l'Agent Orange] provoque certaines malformations ainsi que des troubles métaboliques divers et de l'immunité. Mais jamais d'embryons à deux têtes, de siamois ou de membres manquants ou supplémentaires » tel que ce qui est montré dans le film. « Pour l'espèce humaine, il n'y a pas de démonstration de la tératogénèse de la TCDD, c'est-à-dire de sa capacité à provoquer des malformations. »

Pour Jean-François Narbonne, « quand bien même on admettrait un lien entre les malformations et l'Agent Orange, il n'est pas démontré qu'il serait dû à la dioxine TCDD. D'autres composés cancérigènes, génotoxiques [pouvant altérer le génome] et clastogènes [susceptibles de provoquer des aberrations chromosomiques] ont été déversés au Vietnam à des doses 100 000 fois plus

importantes que la dioxine : le 245T [principe actif de l'Agent Orange], mais aussi de l'arsenic, du HCB [hexachlorobenzène] et des nitrosamines. »

Quelques chiffres

Enfin, il convient de rappeler quelques chiffres pour avoir une idée des ordres de grandeur. Au Vietnam, on estime que les épandages d'Agent Orange ont conduit à la dispersion de 400 kg à 1 tonne de dioxines (en plus des 225 000 tonnes de l'Agent Orange lui-même). La catastrophe de Seveso a diffusé autour de l'usine entre 0,2 et 40 kg de dioxines, selon les estimations. En France, les émissions totales de dioxines en 2014 se sont élevées à 117 g (source : CITEPA). La principale source est le secteur résidentiel et tertiaire, en particulier le chauffage au bois, avec 53 g. Suivent l'industrie manufacturière (dont la sidérurgie) avec 23 g, et le transport routier avec 20 g. Les incinérateurs représentent pour leur part moins de 1,5 g.⁽¹⁾ ●

1. Source : Citepa, extraction des données d'émission de l'inventaire national (édition 2016).

Copie d'écran de Trashéd, de C. Brady. Producteur : Destiny Films



Aucune étude scientifique solide n'a permis de faire un lien entre les malformations constatées au Vietnam et l'Agent Orange, selon l'épidémiologiste Denis Bard, professeur à l'EHESP.

Déchets infos

Actualités, enquêtes et reportages sur la gestion des déchets

Parution quinzomadaire (23 numéros par an)

Diffusion par courriel

13, avenue du Dr Antoine Lacroix
94 270 Le Kremlin-Bicêtre

Directeur de la publication et rédacteur en chef :
Olivier Guichardaz

guichardaz@dechets-infos.com
www.dechets-infos.com

Déchets Infos est édité par Déchets Infos, SAS au capital de 6 000 € (RCS 792 608 861 Créteil). Principal associé : Olivier Guichardaz.

La reproduction de tout ou partie du contenu de *Déchets Infos* est rigoureusement interdite, sauf accord exprès de l'éditeur.

La liberté de la presse ne s'use que si l'on ne s'en sert pas. Elle peut aussi, parfois, pâtir d'un manque de ressource. Si les articles publiés dans *Déchets Infos* vous semblent pertinents, le meilleur moyen de le faire savoir est de vous abonner. C'est aussi le meilleur moyen de continuer à nous lire.

Si vous effectuez des copies de numéros ou d'articles de *Déchets Infos* (par exemple pour une revue de presse), merci d'en informer le Centre français d'exploitation du droit de la copie (CFC ; www.cfcopies.com).

Abonnement (TVA : 2,1 %) :

— 1 an, 23 numéros : 195 €HT (199,10 €TTC),

— 1 an, tarif réduit (ONG, chômeurs, indépendants...) : 145 €HT (148,05 €TTC)

— 3 mois, 6 numéros, non renouvelable : 45 €HT (45,95 €TTC).

Abonnements groupés :

le premier à plein tarif, les suivants à demi-tarif.

Vente au numéro : 30 €HT (30,63 €TTC)

Pour s'abonner :

www.dechets-infos.com/sabonner

ISSN 2261-2726

CPPAP : 0520 W 91833

Dépôt légal à parution

© Déchets Infos

Tous droits réservés